



DELIBERATION

Conseil d'Administration

Centre Communal Action Sociale de CORNAS

Séance du 30/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de suffrages : 12
<u>Date de convocation</u> 23/09/2024
<u>Date d'affichage</u> 23/09/2024
<u>VOTE :</u>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

Etaient présents :

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. THEBAULT Pierre

Numéro interne de l'acte : 2024-14

Objet : TRAITEUR POUR LE REPAS DES AÎNES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le repas des aînés 2025 aura lieu le dimanche 5 janvier 2025. Lors de ce repas, un traiteur est sollicité.

Le montant de la prestation demandée est de 26€ par convives (sans nappage).

Lors du conseil d'administration du 18 mars 2024, il a été décidé de demander trois propositions de menus à "Luca's restauration".

Les propositions de menus seront donc soumises aux membres du conseil d'administration début octobre.

Le Conseil d'administration,
Madame la Vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

S²LO

Article 1 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement du traiteur pour le repas du 5 janvier 2025.

Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

